

# L'AUTORITE

LE NUMERO  
2  
SOUS

Tél. Est 893

Abonnement:

163 ST-DENIS

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

## Un comble!

### Medéric Martin imposant ses volontés en matière d'éducation

Les peuples, dit-on souvent, ont les gouvernants qu'ils méritent. Si grandes qu'aient été les fautes commises par les Montréalais, il est impossible qu'ils aient mérité d'être gouvernés par Médéric Martin. C'est incontestablement, la plus grande humiliation qu'aient jamais eu à subir les cinq cents mille citoyens de Montréal, que de voir à la tête de leur administration ce fachoche, ce polichinelle, qui, non content de nous rendre ridicules, s'arroge des pouvoirs de dictateur, de despote.

Médéric vient de nous donner la mesure de son outrecuidance en rapport avec le choix des commissaires d'écoles. La loi spéciale qui pourvoit à l'organisation de la nouvelle administration scolaire décerne que deux commissaires pour chacune des quatre commissions de district seront nommés par la ville, c'est-à-dire par le Conseil. Les échelons ont pendant plusieurs semaines réfléchi au choix qu'ils avaient à faire, et après s'être bien éclairés sur les mérites respectifs des cinquante candidats en présence, ils ont fait les huit nominations. Dans les circonstances, leur décision était inattaquable, en droit et en loi, et une reconsidération n'était pas recommandable, puisque le Conseil s'était prononcé à une substantielle majorité des voix.

Alors Médéric est intervenu en opposant son veto. Nous n'admettons pas que le droit de veto du maire s'applique en pareille matière. Encore plus péremptoirement nous récusons le jugement du maire, parce que Médéric, qui sait à peine lire, qui n'est qu'un ancien fabricant de mauvais cigares, n'a aucune compétence en matière d'éducation.

Martin, dans l'administration municipale, a été fiasco lamentable, malgré qu'il coûte personnellement aux contribuables \$86,000 par année. Il ne s'est appliqué qu'à promouvoir à l'hôtel de ville toutes sortes de "schemes" absurdes et ruineux, et à placer, en de grasses sinécures, ses frères, ses cousins et ses cousines—le ban et l'arrière-ban de sa prolifique parenté.

Ses extravagances, ses folichoneries, son népotisme, son incapacité, dans l'administration municipale ne font que nous causer des pertes d'argent et faire de Montréal la risée du pays. C'est une autre affaire si nous lui permettons de s'ingérer dans le gouvernement de nos écoles, où son influence compromettra irrémédiablement la formation intellectuelle et morale de nos enfants.

C'est pour cette raison que nous protestons de toutes nos forces, et non pas parce que notre directeur, M. Gaston Maillet, a été nommé commissaire par le Conseil.

M. Maillet n'a pas besoin d'une charge de commissaire, mais ce sont les contribuables qui ont besoin de notre directeur, qui est un homme rompu aux affaires et un homme de progrès. M. Maillet, dans l'administration scolaire, rendra sans rémunération d'immensément précieux services, comme personne dans la parenté de Médéric Martin ou dans le cercle de ses amis, ne sera capable d'en rendre.

En 1912, l'"Autorité" a appuyé la candidature de Médéric Martin à la mairie. Nous ne le connaissons pas assez, et de la grave erreur que nous avons commise, nous sommes honteux et nous demandons humblement pardon à nos concitoyens.

Après l'avoir vu à l'oeuvre, cependant, nous ne pouvons plus nous empêcher sur son compte.

Et nous prédisons que l'administration municipale de Montréal ne se réhabilitera pas tant que Médéric restera à l'hôtel de ville, et que la future administration scolaire est condamnée d'avance, si Médéric a un mot à dire touchant le choix des commissaires.

FLAMBEAU.

## Joffre à Montréal

### Il aurait mieux apprécié notre ville si nous avions pu lui montrer une école d'aviation et des casernes

Cinq cent mille Montréalais se sont portés dimanche à la rencontre du maréchal Joffre pour lui manifester l'amour et l'admiration du Canada français à l'égard de la France. Le distingué visiteur a été promené en pompe aux quatre coins de la cité et sur le Mont Royal, et sur son passage, il a observé partout le même concours populaire.

Nous sommes convaincus que cette grande manifestation traduisait un sentiment sincère et profond d'affection envers la France. Si, toutefois, le maréchal Joffre, en face de cette foule innumérable qui se pressait sur son passage, a pensé qu'un grand nombre, dans cette masse populaire, étaient plutôt nus par un sentiment de curiosité, par le puéril désir de voir un homme célèbre, afin de pouvoir, dans la suite dire comme on disait naguère de Napoléon: "Je l'ai vu", il ne faudrait pas lui en vouloir de sa méprise.

Mieux qu'en acclamant son grand général, nous aurions montré notre amour de la France en lui faisant voir, par exemple, une école d'aviation et des casernes.

Nous n'en avons pas, dans la plus grande cité canadienne. Et c'est une des raisons pour lesquelles l'effort militaire de Montréal, et de la province de Québec, se compare mal avec celui de Toronto et des autres provinces.

On ne permet pas à nos concitoyens de se familiariser avec les services militaires, dont ils ignorent tout.

Si comme nous l'avons à plusieurs reprises suggéré, le gouvernement fédéral établissait des casernes dans l'est de Montréal, ainsi qu'une école d'aviation, les nouvelles recrues se présenteraient en nombre, et l'honorable M. Blouin, par exemple, serait moins embarrassé pour remplir les cadres de son régiment.

Aux écoles d'aviation établies dans les autres provinces, on ne désire pas voir entrer les Canadiens-français, sous prétexte que les instructeurs sont anglais. Le mieux serait donc d'ouvrir une école à Montréal avec des instructeurs français, encore que tous nos concitoyens entendent couramment l'anglais.

Et d'autre part, on doit admettre qu'il n'est pas encourageant, pour les jeunes gens de notre province de s'enrôler pour aller faire au loin leur entraînement, qu'il pourraient plus commodément faire ici même.

Nous sommes convaincus que le maréchal Joffre aurait été plus touché, lui le vainqueur de la Marne, s'il avait vu plus de militaires dans l'immense foule de dimanche.

OBSERVATOR.

## Que les électeurs de Saint-Georges élisent M. W.-S. Weldon

Nous espérons que les lecteurs de l'Autorité qui ont droit de vote dans le quartier Saint-Georges—et c'est par centaines qu'on les compte—vont enrégistrer avec entrain leurs suffrages en faveur de ce gentilhomme qui a nom W. S. Weldon contre H. Roberts.

M. Weldon a démontré ses capacités d'homme public comme échevin de la ville de Montréal et comme membre de la Commission scolaire protestante.

Dès le début de la guerre, le nom de Weldon figurait sur les listes d'enrôlement volontaire, et le candidat d'aujourd'hui se montrait alors père rempli d'abnégation patriotique autant que bon citoyen.

Et qu'a fait John H. Roberts, à part d'être un parasite vivant à même les fonds de la Dominion Alliance, souscrits par de naïfs citoyens?

Encore une fois, l'Autorité adresse le plus pressant appel en faveur de ce modèle de toutes les vertus civiques qu'est l'échevin Weldon.

Le quartier Saint-Georges est le quartier de Montréal qui paie le plus de taxes. Il a le droit d'être représenté par un homme sérieux et doué d'expérience dans les affaires municipales et non par un habléur hypocrite.

## Des commissions! Des commissions!

Les événements en Russie font appréhender une considérable prolongation de la guerre et par suite toutes sortes de complications dans notre situation économique.

Si la guerre doit durer encore deux ou trois ans—ce qui n'est pas impossible, si l'appui de la Russie fait défaut aux Alliés—tous les problèmes qui à l'heure actuelle réclament l'attention de nos gouvernants seront beaucoup plus difficiles à résoudre; ils seront insolubles sans une parfaite coopération et une action concertée du gouvernement fédéral et des gouvernements des neuf provinces.

En rapport avec l'un de ces problèmes, celui de la subsistance, on est étonné du refus obstiné de l'honorable M. Caron d'accepter les recommandations de la Chambre de Commerce. On est encore plus surpris de la complète inertie du gouvernement de Québec relativement à tous les autres problèmes actuels ou de l'après-guerre.

À la fin des hostilités en Europe, le monde entier va refaire sa vie sur de nouvelles bases, et les pays qui connaîtront la prospérité seront ceux qui se seront préparés d'avance à profiter de la paix.

Notre parlement provincial n'est en session que quelques semaines par année. Il serait évidemment sage de faire travailler nos députés pendant les dix mois de la vacance parlementaire.

Et la manière la plus profitable de les occuper serait incontestablement de former des commissions d'étude qui aient se rendre compte sur place des conditions économiques dans les autres pays, y étudier les problèmes d'après-guerre.

À l'heure présente, parce que nous restons enfermés dans notre province, il nous faut inventer le progrès. Envoyons des commissions à la découverte des progrès réalisés dans les autres pays, et qu'il nous sera loisible de nous approprier ensuite.

Parmi les soixante-quinze députés libéraux, on pourrait aisément en recruter un nombre suffisant, de qualifiés par leur talent et leur amour de l'étude, pour former cinq ou six commissions. À chaque commission, le gouvernement devrait adjoindre d'ailleurs un ou deux experts dans la matière spéciale qui ferait l'objet de ses recherches. Pour mettre ces travaux au-dessus des divergences de parti, une des commissions pourrait être placée sous la présidence de M. Arthur Sauvé, le chef de l'opposition, et les services des quatre ou cinq députés oppositionnistes pourraient aussi être utilisés.

La province ne bénéficierait dans toute la mesure convenable du retour éventuel de la paix qu'à la condition que le gouvernement de Québec adopte promptement une politique comme celle que nous préconisons.

C'est donc le devoir des députés libéraux d'exercer une pression sur sir Lomer Gouin afin de le tirer de sa léthargie.

"L'AUTORITE".

## Le suffrage féminin

Sir Robert Borden vient d'annoncer que les conservateurs vont, incessamment, procurer le droit de vote aux femmes dans toute l'étendue du Dominion.

Nous ne pouvons qu'approuver sans réserve. Et nous n'avons qu'un regret, c'est que cette grande réforme nous soit offerte par un gouvernement conservateur. Car c'est vraiment une réforme libérale.

Il y a évidemment quelque chose qui ne va pas dans la direction du parti libéral.

Ainsi, nous avons à Québec un gouvernement soi-disant libéral qui refuse d'admettre les femmes au barreau.

Tandis que nous avons à Ottawa, un gouvernement conservateur qui, sans avoir besoin qu'on lui fasse violence, accorde librement le droit de suffrage aux femmes.

C'est faire rougir de honte tous les vrais libéraux.

VIEUX ROUGE.

## Un consul endormi

### M. Bonin pousse un baillement qui ne fera pas croire qu'il est sorti de sa léthargie

Le consul de France, à Montréal, qui s'appelle, si nous ne nous trompons pas, M. Bonin, (il fait si peu de bruit qu'il est permis d'ignorer jusqu'à son nom) pousse des cris d'orfraie parce qu'on l'a pratiquement mis au rancart lors de la venue du maréchal Joffre à Montréal.

Comme M. Bonin dort d'un bout de l'année à l'autre, on a cru lui faire plaisir, sans doute, en ne l'éveillant pas.

Ses revendications, à la suite des derniers événements, n'auront pas d'autre effet, nous en sommes sûrs, que de faire croire à un baillement de quelque dormeur invétéré qui ne tardera pas à se replonger dans son éternel sommeil.

## WHITE HORSE SCOTCH



Il n'y a pas au monde d'aussi bon whisky que ce vieux favori.

## Representant commerciaux et Commission d'études

Le "Soleil" de Québec, organe du parti libéral et du gouvernement Gouin, regrettait dernièrement, dans un de ses articles, que nous nous soyons jusqu'à ce jour, trop confinés dans les limites de notre province et faisons observer qu'il est temps de regarder au-delà de nos frontières et d'étendre le champ de nos relations.

Il avait infiniment raison. Mais si, par le passé, le cercle de notre horizon fut restreint, et si notre développement industriel et commercial s'en est gravement ressenti, c'est précisément parce que nous n'avions pas de représentants à l'étranger, et que nous ne préoccasions pas suffisamment d'étudier les méthodes et les ressources des autres pays, pas plus que nous ne sommes oués de leur faire connaître nos produits.

Nos ministres eux-mêmes ou nos législateurs, quand ils se déplacent et franchissent les limites de notre province, entreprennent des voyages d'agrément ou de repos, plutôt que de voyages d'étude ou d'intérêt public. Au lieu de profiter des congés qu'ils s'accordent, pour aller visiter les grands centres manufacturiers, industriels ou commerciaux des autres pays, ils préfèrent se diriger vers une plage ensoleillée ou une côte d'azur quelconque pour s'y laisser vivre dans un "doce far niente".

Les pouvoirs publics, pas plus dans le domaine provincial que dans le domaine fédéral, n'attachent d'ailleurs à la représentation à l'étranger, tant à point de vue politique que sous le rapport commercial, toute l'importance qu'ils devraient lui donner. Ils semblent obéir en cela à cet axiome qui veut que l'on ne désire pas une chose dont on ignore la valeur: "ignoti nulla sepe".

L'incident qui s'est produit au Ritz-Carlton, lors de la réception du maréchal Joffre, où le Consul général de France, M. Bonin fut d'abord relégué à l'arrière plan au lieu d'être invité à la table d'honneur, prouve bien que, chez nous l'on ne connaît complètement le rôle que joue tout homme officiellement accrédité par un gouvernement dans un pays étranger. Dans des circonstances semblables, ni la valeur ou les qualités personnelles d'un homme n'entrent en ligne de compte, mais c'est uniquement la mission officielle dont il est investi et le prestige et l'influence du pays qu'il représente qui font envier à un pays étranger. Dans des circonstances semblables, ni la valeur ou les qualités personnelles d'un homme n'entrent en ligne de compte, mais c'est uniquement la mission officielle dont il est investi et le prestige et l'influence du pays qu'il représente qui font envier à un pays étranger.

Sans doute, le Canada étant une simple colonie, ne jouissant d'une autonomie complète que pour l'administration de ses affaires intérieures, ne saurait aspirer, pour le moment du moins, à avoir des représentants diplomatiques dans les différentes capitales étrangères, ni à recevoir à Ottawa des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires des autres nations. C'est Londres qui tient en main tout le fil et la trame des relations politiques de la Grande Bretagne et de ses possessions et c'est par Londres et ses ambassadeurs qu'il faut toujours en passer, aussi longtemps que le Canada ne sera pas un pays indépendant.

Mais il en va tout autrement dès que l'on se place sur le terrain économique et commercial, domaine dans lequel les provinces, comme le gouvernement du Dominion ont leur complète liberté d'action et un champ illimité ouvert à leur initiative et à leur énergie. Notre pays peut aujourd'hui négocier directement des traités de commerce avec les autres puissances, discuter avec elles l'établissement des tarifs et nous pouvons recevoir chez nous, comme nous pouvons envoyer dans toutes les parties du monde, des agents consulaires faisant surtout l'office d'agents d'étude dont le but est toujours le même, celui de s'instruire et de se documenter pour faire bénéficier le pays et le gouvernement qu'ils représentent des résultats de leurs recherches et de leurs investigations.

La représentation commerciale à l'étranger est certainement un organisme qui mériterait de la part de ceux qui sont placés à la tête d'un gouvernement la plus sérieuse attention, puisque cet organisme est un des facteurs les plus puissants et les plus féconds de l'essor commercial d'un peuple. Dans tous les pays, ceux qui ont étudié les questions relatives à l'expansion économique, s'accordent à dire que c'est là le soutien le plus important du commerce extérieur.

Qui pourrait dire le degré de développement et de prospérité qu'aurait atteint par exemple la province de Québec, si au lieu de s'être confinée chez elle, comme le constate le "Soleil", son gouvernement avait envoyé depuis longtemps dans les pays étrangers des représentants commerciaux, ou des commissions d'études dont les membres, placés à la hauteur de leur mission, eussent fait connaître les ressources et les besoins de notre pays ou eussent mis ce dernier au courant des besoins et des ressources des régions où ils auraient séjournés ou qu'ils auraient parcourues.

Mais il n'est jamais trop tard pour se mettre à l'oeuvre, Sir Lomer Gouin devrait agir au plus vite.

HENRI CLOU.



## Sir Lomer viole ouvertement la loi des licences dans un banquet

### Pourquoi le procureur-général de la province de Québec ne prend-t-il pas des procédures immédiates contre le premier ministre?

L'attention du procureur général de la province est appelée sur la conduite de Sir Lomer Gouin, premier ministre, auteur d'une loi des licences qui a été le premier à violer publiquement.

Au banquet offert, dimanche dernier, en l'hôtel Ritz-Carlton, au maréchal Joffre et à la mission française, les convives, parmi lesquels figurait au premier plan Sir Lomer, sablaient le champagne avec un entrain digne de la circonstance.

Et notre premier ministre regardait cette abomination d'un oeil bénoilé, lui qui pour être plus sûr de son coup, pour mieux prendre les députés par surprise, pour empêcher toute discussion sur sa loi, pour mettre la Législature, en un mot, hors d'état de prendre un parti librement accepté, présentait, la veille de la clôture de la session, cette législation aussi retrograde que baroque, interdisant la traite et réduisant les heures de telle façon qu'il ne reste plus à nos principaux restaurants tel le "Corona", pour n'en citer qu'un, qu'à fermer leurs portes.

### LA FAMEUSE CLAUSE

Pourtant, si nous en référons à l'article 20 de la loi des licences, nous lisons ceci:

"Nulle liqueur envivante ne doit être vendue ou délivrée gratuitement ou autrement, dans un établissement licencié, dans les limites de cette province, depuis neuf heures du soir chaque jour, jusqu'à neuf heures de l'avant-midi du jour suivant, ni pendant toute la journée du dimanche, de Noël, du 1er de l'an, du Vendredi saint, du jour de la Confédération et du jour de la fête du Travail, excepté pour fins médicales sur un certificat spécial, signé par un médecin pratiquant dûment enrégistré ou par un ministre du culte et produit par l'auteur; mais la vente de ces liqueurs est prohibée les samedis, depuis sept heures du soir, excepté sur certificat spécial comme dit ci-dessus.

"Les liqueurs ainsi vendues sur certificat spécial ne doivent pas être bues sur place, mais doivent être immédiatement emportées par l'auteur."

### HONTEUX DE SA LOI

Où la nouvelle loi est bonne, où elle est mauvaise. Si elle est bonne pour les humbles, pourquoi ne la serait-elle pas pour les gros bonnets?

On comprend que sir Lomer aurait en honte de voir le dîner d'Etat au Ritz-Carlton arrosé d'eau claire. On comprend que le maréchal Joffre et les membres de sa suite auraient reconnu qu'ils se trouvaient réellement dans ce pays d'Iroquois tant vanté par Sarah Bernhardt.

Sir Lomer Gouin, qui a voyagé en Europe, et qui sait que la Dominion Alliance serait regardée à l'étranger comme une chose digne de pitié, a peu près comme une chienne dans un jeu de quilles, sir Lomer se vit donc dans la nécessité, pour éviter le ridicule, de violer lui-même dans une réception officielle sa propre loi.

O temps! O mœurs! répéterait l'orateur latin.

### POURSUITE SANS REMISSIION

C'est pourquoi nous attirons l'attention du procureur général de la province de Québec, sur la conduite du premier ministre.

C'est pourquoi nous demandons à celui qui doit voir à l'exécution des lois provinciales de se montrer sans merci pour le chef du cabinet, et de réclamer énergiquement contre lui l'amende ou la prison.

Que sir Lomer Gouin, procureur général, s'il est sincère, n'hésite pas à poursuivre sir Lomer Gouin, premier ministre.

Autrement la population croira qu'il se moque du peuple, qu'il n'a de tendresse que pour les sauteurs de champagne, alors qu'il se montrera sans merci pour le pauvre ouvrier ayant le malheur de prendre un verre de bière ou de vin en public.

Afin de démontrer comment la présence de sir Lomer au Ritz servit de marteau aux contempteurs de sa loi, nous citons ce fait aux lecteurs de l'"Autorité":

D'autres personnages moins huppés que Sir Lomer, mais huppés quand même, avaient escorté le maréchal Joffre dans son triomphal défilé à travers la ville.

### BLANC ET NOIR

N'étant pas invités au banquet d'Etat, ils téléphonèrent au Windor, pour savoir s'ils pourraient

prendre un dîner arrosé de quelques verres de vin; le gérant du Windor répondit dans la négative; ces messieurs, qui ne sont heureusement pas les ennemis de la Dominion Alliance, n'eurent d'autre consolation que de maudire à leur aise notre loi des licences.

Ah! s'ils avaient pu voir notre premier ministre se gargarisant avec du champagne....

Mais ne dine pas qui veut, le dimanche midi, dans un hôtel, avec notre premier ministre.

Voyez un Français, nouveau venu au pays, s'attablant dans un hôtel, et demandant le pinard dont il s'abreuve à chaque repas depuis des années. Le garçon lui répond:

—Ne savez-vous pas que c'est un crime punissable de l'aumône et de la prison, monsieur, que de boire un verre de bière?

Nous aimerions aussi voir la biquette, en pareil cas, de ce prince russe à qui on offrait de l'eau comme breuvage, et qui fort étonné s'écriait:

—De l'eau! mais je pensais que ça servait à se laver les mains....

Et les Belges donc, les plus grands buveurs de bière du monde entier, les Belges dont nous voulons encourager l'immigration ici après la guerre, que pensent les Belges quand ils apprendront que la bière est prohibée aux Canayens après 9 heures du soir?

A coup sûr, ils penseront que le joug teuton vaut encore mieux que le nôtre, car à Berlin et à Munich on boit de la bière le jour et la nuit.

Silvio PICAUD.

—Il disait de Rulhières, mais le mot a aussi été attribué à Chamfort: Il reçoit le venin comme les crapauds et le rend comme les vipères....

—Un jour Rivarol avait discuté très vivement sur la politique avec M. de B... son secrétaire. Celui-ci lui dit: "Je suis bien aise, monsieur de Rivarol, que vous vous rapprochiez enfin de mes idées.—Et moi, je suis charmé de voir que vous vous rapprochiez enfin de mon genre."

Rivarol avait emprunté à M. de Ségur le jeune, une baguette qui était la tête de César. Quelques jours après, M. de Ségur la lui redemanda. Rivarol lui répondit: César ne se rend pas.





# Le spectre de la prohibition

## L'honorable M. Crothers pousse à la révolution

Pourquoi sir R. L. Borden ne botte-t-il pas ce Jocrisse!

(Spécial à l'Autorité)

Ottawa, 18.—La nouvelle que le mot "révolution" avait été prononcé au Conseil des Métiers et du Travail, à Montréal, ne cause pas une grande surprise dans les cercles politiques de la capitale, où bleus comme rouges sont dégoûtés de ce farceur qu'est M. Crothers, pseudo-ministre du Travail, mais ministre réel des Trusts.

Quand on a entendu M. Crothers déclarer, l'autre jour, que d'après son opinion le coût de la vie n'était pas trop élevé, en regard aux meilleurs salaires retirés par les ouvriers, on s'est demandé si le ministre n'avait pas eu l'esprit momentanément dérangé. (D'après une insinuation faite en pleine Chambre par M. Pugsley, en 1913, M. Crothers aurait sujet à des "absences" momentanées, sous l'influence d'agents extérieurs.)

Prétendre que dès que l'ouvrier gagne un peu plus, il est permis aux trusts de lui arracher ce surplus, c'est prohiber l'épargne au travailleur, et l'auteur d'une telle doctrine portera avec plus de justesse le nom de Crotté que celui de Crothers.

## Le tuyau de castor fera place au casque de fer-blanc

Les Québécois entendent donner une martiale allure à leur procession de la Saint-Jean-Baptiste

(Spécial à l'Autorité)

Québec, 18.—Mes concitoyens sont à organiser la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Personne ne nie que la vieille capitale ne soit la ville idéale des "pageants", et elle n'entend pas mentir à sa réputation, elle si respectueuse des traditions. Mais comme le Canada s'aperçoit de plus en plus qu'il est en guerre, après en avoir si longtemps douté, les organisateurs de la Saint-Jean-Baptiste ont pensé à donner la préséance, cette année, à militaire sur le civil.

C'est pourquoi les dignitaires de notre nationale société vont laisser dans l'armoire, le 24 juin, leur légendaire tuyau de castor pour arborer une coiffure plus martiale.

On se souvient qu'en 1908, après les "pageants" sur les plaines d'Abraham, les Québécois refusèrent de remettre les défroques qui leur avaient été prêtées. Les uns avaient été costumés, pour la circonstance, en mousquetaires, d'autres en hommes d'armes de François I et d'Henri IV. Il eut été plus facile de leur arracher le coeur que de leur arracher casques et cuirasses.

Or, les dignitaires de la Saint-Jean-Baptiste ont songé à utiliser, cette année, ces pièces d'armure.

Tout ce qu'on pourra trouver de casques, à Québec (à part, bien entendu, les casques de fourrure) sera juché sur des crânes patriotiques. En manquant-il quelques-uns que le problème est déjà (ce que c'est que l'initiative!) résolu: on empruntera les casques des pompiers.

## Quel effet aura la conscription chez nous?

(Spécial à l'Autorité)

Ottawa, 18.—Ainsi qu'à maintes reprises je vous l'ai télégraphié au cours des dernières semaines, la conscription est en marche vers le Dominion, et l'on peut dire maintenant qu'elle est sur le seuil de la porte.

On se demande en certains milieux comment sera accueillie la mesure dans la province de Québec; mais ils ne sont pas rares ceux qui assurent que tout en étant reçue en maugréant, la conscription finira par être adoptée là comme ailleurs comme une atroce nécessité.

D'autres vont jusqu'à prétendre que nos jeunes gens gagneront à la vie de caserne et à une expédition outre-mer une initiative qui manque actuellement à une race tenue jusqu'ici en lisières et qui n'ayant jamais regardé par-dessus ses frontières en était venue à se désintéresser complètement de la lutte pour la vie.

## Le chateau Frontenac fermera-t-il ses portes?

Les voyageurs à Québec n'auraient alors qu'à se réfugier dans les bouges

(Spécial à l'Autorité)

Québec, 18.—Le Chateau Frontenac, le plus majestueux des hôtels d'Amérique, fermera-t-il ses portes?

On nous annonce que c'est la désagréable surprise réservée aux Québécois par la compagnie du Pacifique, au cas où la prohibition serait votée, lors du prochain référendum, sur les hauteurs du cap Diamant.

La compagnie du Pacifique, après avoir construit, au coût de plusieurs millions, de somptueux hôtels dans les principales villes du Canada, perd d'énormes sommes d'argent chaque année par suite des progrès de la prohibition, qui détourne l'argent des hôtels selectes pour le canaliser vers les bouges.

La compagnie commence à en avoir plein le dos de ces déficits, et pour faire un exemple, elle fermerait tout simplement le Frontenac, ce qui servirait de leçon aux populations trop apathiques pour défendre leurs intérêts.

Et les voyageurs se rendant à Québec n'auraient plus désormais qu'à prendre le chemin des boucans.

## Il se dressera menaçant devant les marchands de liqueurs dès la prochaine session, et ceux-ci ne peuvent être sauvés que par l'association et par l'organisation

La Dominion Alliance a déjà pris les devants

La Dominion Alliance vient d'envoyer à chaque membre de la Législature une lettre par laquelle elle l'avise qu'à la prochaine session l'adoption d'une mesure propre à amener la prohibition dans la province de Québec sera demandée, et le priant de voter en faveur de cette mesure.

Certes, nous ne goûtons guère les principes de la Dominion Alliance, mais nous devons convenir d'une chose :

C'est qu'elle se remue, qu'elle se remue diablement. Et à quoi doit-elle cette puissante activité toujours en éveil?

A ce qu'elle est organisée pour la lutte. Pendant ce temps, que font les débitants de liqueurs?

Sont-ils organisés, eux, sont-ils même unis? Peuvent-ils faire bloc devant les assauts de la Dominion Alliance, ou demeureront-ils, comme par le passé, éparpillés?

Pendant six sessions consécutives, ils ont reculé. L'une après l'autre leur furent imposées ces mesures :

Réduction des licences d'hôtel, à Montréal, de 450 à 200.

Diminution des heures d'ouverture de 19 par jour (soit de 5 a. m. à minuit) à 12 heures par jour (soit de 9 h. a. m. à 9 h. p. m. et même 7 h. p. m. le samedi).

Interdiction de vendre au moins six jours de semaine par année: jour de la Confédération, jour de la Fête du Travail, jours d'élections, etc.

Abolition de la traite.

Destruction des comptoirs. Et que sais-je encore.

Comme nous le dit notre ami Armand Lavergne, dans un remarquable article cité plus loin: ou le commerce des liqueurs est légitime, ou il ne l'est pas.

S'il n'est pas légitime, pourquoi le gouvernement provincial en retire-t-il des bénéfices? Pourquoi s'est-il arrangé pour ne pas diminuer ses revenus d'un sou?

S'il est légitime, pourquoi nos gouvernements essaient-ils hypocritement de l'étrangler en lui imposant des charges énormes tout en le restreignant d'outrageante façon?

John H. Roberts s'est vanté d'avoir porté aux débitants de liqueurs, à la dernière session, un coup dont ils demeureraient étourdis jusqu'à la prochaine session, alors qu'il leur donnerait le coup de grâce.

On a toujours dit aux débitants de liqueurs, jusqu'ici: Temporalisez!

A ce jeu ils ont perdu les deux tiers de leurs avantages.

Qu'ils continuent, et ils seront bientôt dans les ténèbres extérieures, où il y a des pleurs et des grincements de dents.

Ils se demanderont alors:

Pourquoi n'étions-nous pas unis? Pourquoi n'étions-nous pas organisés. La Législature nous aurait respectés si nous avions été forts.

A cela la Dominion Alliance répondra en ricanant:

—Trop tard mes amis. C'est avant aujourd'hui qu'il aurait fallu penser à cela!

## Tempérance vs. Prohibition

Nous publions ci-après un vigoureux article de M. Armand Lavergne.

L'article de M. Lavergne n'est, nous l'espérons, que le premier coup de canon tiré contre les forces prohibitionnistes.

Nous espérons, voir avant longtemps le brillant orateur monter sur les tréteaux pour dénoncer et égarer l'hydre de la prohibition :

Les nouvelles lois dites "de Tempérance" sont... attendant en vigueur.

Malgré cela, les partisans de la prohibition ne paraissent guère vouloir désarmer. Et plus que jamais il semble que nous soyons menacés de ce fléau.

Ne conviendrait-il pas de donner à la nouvelle réglementation un essai loyal avant d'imposer à toute une population un système aussi draconien?

Des nouvelles lois, il y aurait bien des critiques à faire; nul n'en contesterait la sévérité extrême. Les buveurs d'eau pourraient être satisfaits, pour l'instant du moins, et s'ils désirent sincèrement la tempérance et qu'ils veulent diminuer l'alcoolisme et non faire de la tyrannie fanatique, il conviendrait qu'ils se reposassent un peu. Durant ce temps, l'expérience démontrera si ces lois ont produit de bons résultats ou si nous devons imposer des lois prohibitives.

Pour nous, nous ne le cachons pas, les derniers amendements nous paraissent aller plus loin, s'ils n'ont déjà dépassé la marque.

En effet, ou le commerce de liqueurs est légitime ou il ne l'est pas.

S'il ne l'est pas, évidemment on doit le prohiber. Mais si on en reconnaît le principe, il nous paraît dangereux et même ridicule d'entreprendre nos statuts de lois draconiennes, d'application difficile, d'un contrôle presque impossible et qui font du consommateur, une espèce d'interdit pour prodigalité.

Mais telle n'est pas la question. La loi est faite, tentons-en l'application et voyons si nous pourrions arrêter les ravages de l'alcoolisme mieux et plus sûrement par la réglementation que par la prohibition.

Le premier nous paraît un remède et l'autre un mal.

D'ailleurs tempérance et prohibition sont deux termes contradictoires.

Tempérance ne veut pas dire abstinence, mais modération dans l'usage. Et pour ma part je suis de ceux qui croient qu'il n'y a pas de mal à prendre un coup.

Il faut avoir un fonctionnement du système de prohibition pour s'assurer du mal qu'il fait à une population et des graves dangers physiques et moraux qu'il lui apporte. C'est le système des bouges, des ventes clandestines et des alcools frelatés.

Ne sont-ce pas là des dangers plus formidables que la buvette licenciée, sujette à la surveillance, ouverte au grand jour et responsable à des lois sévères.

Il semblerait que poser la question, c'est la résoudre.

Et quoi qu'on fasse, quelque système que l'on adopte, l'on n'empêchera jamais la race humaine de consommer de l'alcool.

Ce n'est pas l'alcool qui est dangereux, c'est l'alcoolisme.

Et les pays les plus alcoolisés sont les pays de prohibition ou de lois puritaines.

En Angleterre, les lois sont excessivement sévères, et pourtant les rues sont encombrées d'ivrognes.

En France, où le commerce du vin est excessivement libre, en Allemagne, où "tout le monde" boit de la bière, le pochard est la rare exception.

Et cependant la consommation la plus haute du vin ou de la bière a-t-elle empêché ces pays de donner au monde des exemples d'énergie, de force et de résistance, inconnus au genre humain?

Comme le disait si bien l'abbé Thellier de Poncheville: "Que deviendrait le soldat français sans son pinard?"

Allons maintenant dans les pays de prohibition. Voyons ce qui se passe dans Ontario, dans les provinces maritimes, aux Etats-Unis, dans les endroits où la loi prohibe la vente de l'alcool.

Nous ne donnerons pas de chiffres aujourd'hui. Ce sera pour plus tard.

Mais ceux qui ont voyagé savent ce que se passe. La vente dans les caves, dans les arrière-boutiques ou au coin des rues, et quels poisons l'on distribue et avec lesquels on abrutit la population.

Est-ce le système que l'on désire implanter chez nous?

Avec tout le respect possible,

ARMAND LAVERGNE.

## Une plainte assurément justifiée

Montréal, ce 18 mai 1917.

Monsieur le Directeur, "L'Autorité", Montréal.

Monsieur:—

Tout monte, tout s'élève, les ACCAPAREURS empiètent leurs CAVES et GRENIERS, entassent et dépeignent nos statuts de lois draconiennes, d'application difficile, d'un contrôle presque impossible et qui font du consommateur, une espèce d'interdit pour prodigalité.

Ce pendant que le PEUPLE souffre, que les familles nombreuses se demandent comment ils se nourriront DEMAIN; les TRUSTARDS

amassent profits sur profits aux yeux de nos "PONCE PLATE" qui se lavent les mains.

Que fait-on pour mettre un frein à cette course à l'acaparement? Mais que fait-on? ON délire, on discute, et le PEUPLE... endure.

Depuis des mois nous entretenons le peuple avec des faux-fuyants, au sujet du Charbon, des vivres et actuellement de la Glace. Veut-on savoir où ça va mener?

Ça va mener, depuis des mois les assemblées de protestations se succèdent les unes aux autres dans toutes les parties de la Ville; et là sont jetés les BASES du mouvement qui FOMENTE, qui GROSSIT et prend de l'importance.

Si le RICHARD dans sa limousine n'entend pas les plaintes, ni le gros citoyen enrichi en vendant des alcools ou du LARD de Chicago, il n'en est pas moins vrai que le PEUPLE a faim et soif.

Se fera-t-il une justice? Délibérez... délibérez toujours, Messieurs, marchez et tenez le HAUT DU PAVE, acapareurs, jusqu'au jour où il fera BON de se souvenir, ce jour nous le souhaitons la MASURE l'attend.

Vendra-t-il assez tôt? Le peuple attend après celui qui aura l'Audace d'un DANTON pour faire trembler les GOUVERNEMENTS et les SCRIBES acapareurs.

Je reste Monsieur Alex DUPONT-HEBERT.

"Ne pourrai-je donc jamais battre ce maudit bossu," s'écriait en parlant du maréchal de Luxembourg, un général ennemi.—Bossu! Et osai-je quand on lui répéta ce propos, qu'en fait-il? Il ne m'a jamais vu par derrière."

## Turlupinades du Maire Martin

Après s'être essayé dans le socialisme, il sombre dans l'anti-cléricisme

Bouffonneries au Conseil

Ceux qui se sont rendus à l'hôtel de ville lundi ont pu constater de visu de quelle sorte de président du Conseil municipal nous étions affligés dans la personne du maire Martin.

Alors que la tâche du maire de Montréal est de diriger les délibérations de nos pères conscrits, on voit Médéric se moquer des règlements du Conseil et de la charte comme de sa dernière chemise, dès que cette salade sert ses fins.

Profitant de ce que seize membres du Conseil assistaient à la séance, et de ce qu'il faut un vote de onze pour renverser son veto, il appliqua celui-ci en ne donnant pas une raison valable.

Dans le but de mousser sa candidature à la mairie vis-à-vis de la classe ouvrière dont il se rit quand il n'est pas devant elle, le maire a allégué qu'il fallait plus d'ouvriers dans la Commission, feignant d'ignorer que le gouvernement provincial va lui aussi nommer huit commissaires de district et qu'il verra à combler les lacunes s'il y en a.

La vraie raison du maire en ce faisant était de débarrasser l'échevin Larivière d'un adversaire gênant dans la personne de M. Zoffe L'Espérance.

Le maire scandalisa fort la demi-douzaine d'ecclésiastiques qui assistaient à la séance, quand il répondit à l'échevin Ménard, qui demandait qu'on consultât Sa Grandeur Mgr Bruchési sur les nominations :

—Ce n'est pas de ses affaires. L'anti-cléricisme de notre premier magistrat a profondément affligé tous les vrais croyants.

## La "Grande Revue"

Elle vient à point si elle remplit son programme sans faiblesse

Grand pays et petits hommes

Nous recevons les quatre premières livraisons de la "Grande Revue", éditée par M. Arthur Saint-Pierre, journaliste assez en évidence pour que point ne soit besoin de le présenter à nos lecteurs.

Pimpante dans sa toilette de printemps, elle unit à la grâce de sa tenue, une solidité de facture garantie par la collaboration de plumes qui signent, pour ne nommer que les plus connues: l'abbé Emile Chartier, Mlle Colette, le séminariste, L.-O. David, Agellus Fauteux, Albert Ferland, Charles Gill, l'abbé Lionel Groulx, Albert Lozeau, Madeleine, Rev. Frère Marie-Victorin, Edouard Montpetit, Michelle Le Normand, Mairaine Odile et Danase Potvin.

Nous ne trouvons de trop sur la liste que le docteur Joseph Gauvreau, l'esculape qui n'a encore brillé en médecine comme en littérature, que par ses salamabes et ses platitudes.

Les dessinateurs dont la mission est de toiletter la "Grande Revue" sont noms: Alfred Faniel, Mlle Berthe LeMoine, Edmond J. Massicotte, etc.

Nous suivrons de près, dans sa carrière, une publication qui remplira certes une immense lacune dans la province de Québec, si elle s'en tient à ce programme :

"La Grande Revue" comme il est naturel, s'intéressera d'une façon toute spéciale aux choses canadiennes-françaises; à l'histoire, aux luttes contemporaines de notre race, à son expansion agricole, commerciale, industrielle et financière; à son développement artistique et littéraire.

Puisse-t-elle remplir ce programme sans faiblesse, et nous aimerions (si l'on nous permet un conseil) à voir au haut de la première page de la "Grande Revue", placés en exergue, ces deux vers de Charles Gill, extraits de son poème sur le cap Eternité, reproduit dans la troisième numéro de la revue :

"Que tes lèvres si grandes, ô mon pauvre pays, Te fassent parler tant d'hommes si petits!"

Le goût du monde entier préfère le

# Dewar's Whisky

Et maintenant—à cause de conditions particulières—le DEWAR'S est devenu le MOINS dispendieux de tous les whiskies de qualité supérieure.

J. M. DOUGLAS & Co., Agents pour le Canada, MONTREAL.

## Question et réponse

Monsieur le Directeur de "l'Autorité", Montréal,

Monsieur le Directeur :

Pouvez-vous me dire, cher monsieur, comment il se fait que votre journal n'a pas encore été poursuivi pour les vérités que vous contez aux directeurs de l'Ecole, à MM. Dubéau Nolin & Cie?

Si ce que vous dites n'est pas vrai, je trouve extraordinaire que l'on ne réponde pas à vos avances. Vous répétez, et cela depuis des années, que les directeurs de cette école se séparent entre eux les argents reçus des élèves et qu'ils n'en rendent aucun compte à leur association. Ça devient grave...

A-t-on peur de vous poursuivre? Aurait-on peur de montrer les dessous de cette école dentaire? Est-ce que cela aurait quelque chose à faire avec le cas d'un dentiste de Sorel, sachant à peine lire et écrire, qui obtint un bill pour une licence de dentiste moyennant \$3,000, dont une bonne partie alla à un gros bureau d'avocats?

Dites-vous vrai? Répondez donc! UN LECTEUR.

Note de la Rédaction : Nous ne sommes pas poursuivis, parce que nous disons la vérité.

## Le Dr Zoseff Nolin, de la boîte Coffre-fort

Le docteur Zoseff Nolin, qui pérorait devant les étudiants de l'Ecole dentaire et qui parle contre les annonces, qui traite la plupart de ses confrères de charlatans, est-il le même docteur Zoseff Nolin, avant alors qu'il pratiquait rue Sherbrooke s'étant installé un portique avec vitrines en couleurs, le tout tellement flamboyant qu'un jour le regrette Raymond Préfontaine, passant devant le bureau du dit Zoseff, ne put s'empêcher de s'écrier :

"Comme ça me ferait un beau plaisir pour la marine!"

Avant de donner des opinions hostiles, M. Zoseff Nolin ferait mieux de briser le trust de l'Ecole dentaire, trust qui ne rend pas compte au Collège des dentistes des argents reçus des étudiants et de la Clinique des pauvres, dont il est un des directeurs.

Le docteur Zoseff Nolin, avant de bourrer ses étudiants ferait mieux de rogner les profits fabuleux qu'il se prépare mystérieusement avec ses confrères Dubéau et tutti quanti, et charger à ses pauvres élèves, la moitié de ce qu'on leur charge présentement—les mettre en un mot sur le pied des étudiants en Droit—ce qui serait encore un gros prix pour les cours de dentisterie qu'on donne dans la boîte coffre-fort qui s'appelle l'Ecole Dentaire, coin des rues St-Hubert et DeMontigny.

—Il faut écarter les sottis; ce sont ceux qui ont commencé; ils ont fait vingt blessures avant d'en recevoir une.

—La plus grande illusion de l'homme est de croire que le temps passe. Le temps est le rivage; nous passons; il a l'air de marcher.

—La plus mauvaise roue fait le plus de bruit.

—Le fabuliste Florian se promenait, un maurettir dépassant la poche de son habit. Rivarol lui frappe sur l'épaule :

—Et! monsieur de Florian serrez vos poignets. Si on ne vous connaissait pas, on volerait.

—Dans un cercle, une dame qui avait de la barbe au menton ne déparla pas de toute la soirée. Cette femme, dit enfin Rivarol, est homme à parler jusqu'à demain matin.

—Il racontait cette anecdote: Un courtisan (et je ne crois pas qu'il y ait quelque chose au monde de plus sot qu'un courtisan) répondit à Louis XV qui lui demandait l'heure: "Sire, l'heure qu'il plaira à votre Majesté."

—Dans une dispute littéraire, M. Laboulaye remporta contre Rivarol et lui dit qu'il était une plaisante autorité et qu'il devait observer la différence qu'il y avait entre leurs deux réputations.—Ah! monsieur, répondit Rivarol, je n'essaie jamais osé vous le dire.

## Le Dr Henri Renaud

Notre ami le docteur Henri Renaud, vient de transporter ses bureaux au No 422 rue Sainte-Catherine-Est.

Nous sommes assurés que sa nombreuse clientèle suivra, dans ce nouveau local, le distingué praticien.

Les heures de consultation du docteur Renaud sont de 2 à 4 dans l'après-midi, et de 7 à 8 le soir. On l'atteindra par téléphone en appelant : Est 3275.

## CORSETS D&A

Les corsets D & A sont ajustés sur des modèles canadiens et réunissent en eux les meilleurs styles de Paris, Londres et New-York, bien que vendus à des prix beaucoup plus bas.

Demandez à votre corsetier DOMINION CORSET CO., Fabricant aussi les corsets La Diva et les Brassières D & A. "Good Shape".



## PARC DELORIMIER

Réunion du Printemps, du 19 au 26 Mai

Courses tous les jours. Beau ou mauvais temps. Les tramways Amherst et Papineau vont directement à la piste Admission... 50 cents. Le système du pari mutuel est maintenant établi sur cette piste